



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - IT Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation A0414-145921/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client A0414-145921	Date 2016-01-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-616-29695	
File No. - N° de dossier 616zm.A0414-145921	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cayer, Natalie	Buyer Id - Id de l'acheteur 616zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1339 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 007

La présente modification vise à :

- Ajouter la modification 026 associée à la réponse 69;
- Répondre aux questions No.70-80 des soumissionnaires; et
- Réviser la demande de soumissions conformément.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1	<p>Tous les volets - SAEA</p> <p>Parce que ce besoin est pour AADNC et qu'il existe des exigences pour les entreprises autochtones, est-ce que ce besoin fait partie de la SAEA? Est-ce qu'il y aura également une demande de soumissions réservée pour des marchés autochtones qui sera publiée</p>
R1	<p>La SAEA ne s'applique pas à cette demande de soumission, celle-ci est ouverte à tous les titulaires actuels d'un AMA pour les SPICT au niveau 2 dans la région de la capitale nationale en vertu de la série EN578-055605 des AMAs. Une demande de soumission séparée réservée aux entreprises autochtones en vertu de PSAB sera publiée dans les prochains mois, laquelle inclura les mêmes volets de travail et catégories de ressources.</p>
Q2	<p>Tous les volets – entrepreneur titulaire</p> <p>Y a-t-il actuellement, ou y a-t-il eu récemment, un entrepreneur ou des entrepreneurs fournissant des services identiques ou similaires à ceux étant requis dans cette demande de soumissions. Si oui, qui est l'entrepreneur titulaire, quelles sont les dates de début et de fin de contrats et quelle est la valeur globale de l'engagement?</p>
R2	<p>Oui.</p> <p>Volet A - 2 contrats: Dates: 3/2012 à présent Calian, Ltd. 500 000 \$ CAD ADGA Consulting Group, Inc. 900 000 \$ CAD</p> <p>Volet B - 3 contrats: Dates: 5/2012 à présent Coradix Technology Consulting Ltd: \$ 100,000 CAD Calian, Ltd. 400 000 \$ CAD TPG Technology Consulting, Ltd. 1,5 M \$ CAD</p> <p>Volet C - 3 contrats: Date de 1/2012 à présent TPG Technology Consulting, Ltd. 7M \$ CAD. ADGA Group Consulting, Inc. 7M \$ CAD Donna Cona, Inc. 6M \$ CAD</p>
Q3	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Est-ce que la Couronne pourrait simplifier les exigences sur l'expérience de l'organisation en acceptant tout contrat attribué ou fermé dans les 10 dernières années plutôt que 8, ou tout simplement en supprimant les exigences sur l'expérience de l'organisation dans leur</p>

	<p>intégralité? Si la Couronne cherche la démonstration de la capacité de l'entreprise, il pourrait être bénéfique pour elle d'augmenter le nombre de ressources évaluées au lieu de placer des exigences rigoureuses sur l'entrepreneur afin d'engranger un résultat plus concurrentiel pour la Couronne.</p>
R3	<p>Le Canada accepte la demande et acceptera tout contrat attribué ou fermé dans les 10 dernières années plutôt que 8 en ce qui concerne les exigences obligatoires sur l'expérience de l'organisation M1 et M3, mais le Canada ne supprime pas les exigences sur l'expérience de l'organisation en intégralité. S'il vous plaît voir la modification de la demande de soumissions 1 ci-dessous.</p>
Q4	<p>Tous les volets - Exigences relatives à l'organisation</p> <p>A O1 (d) Expérience obligatoire de l'organisation:</p> <p>d. la durée du contrat doit comprendre au moins 2 ans dans les 5 dernières années (note : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu).</p> <p>Est-ce que la Couronne pourrait considérer de modifier les 5 dernières années pour les 8 dernières années afin de maintenir la cohérence avec les autres exigences énumérées? Par exemple (O1 (c), O3 (b) et (c)).</p>
R4	<p>Le Canada accepte la demande et permettra tout contrat attribué ou fermé dans les 8 dernières années plutôt que 5. S'il vous plaît voir la révision à la sollicitation 002.</p>
Q5	<p>Volet B - Exigences relatives à l'organisation</p> <p>L'exigence de l'organisation cotée R2 mentionne : « Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de soutien et de services professionnels en informatique dans le domaine du développement d'applications Web ». Compte tenu que le volet de travail est pour des Services de gestion de projet et d'analyse des activités, l'exigence ne devrait-elle pas se lire « Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de soutien et de services professionnels en informatique dans le domaine Services de gestion de projet et d'analyse des activités.</p>
R5	<p>Oui. S'il vous plaît voir la révision à la sollicitation 003 ci-dessous.</p>
Q6	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>L'administrateur de projet, niveau 1, est identifié à plusieurs endroits dans la DP comme une ressource évaluée, cependant dans la grille à l'annexe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions, l'administrateur de projet, niveau 1 est identifié comme une ressource non-évaluée. S'il vous plaît confirmer que l'administrateur du projet, niveau 1 est une catégorie de ressources principale pour le volet C et par conséquent une ressource évaluée.</p>
R6	<p>L'administrateur du projet, niveau 1 est une catégorie de ressources principale évaluée. S'il vous plaît voir la révision à la sollicitation 004 ci-dessous.</p>
Q7	<p>Volet C – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Pour l'exigence de l'organisation coté R1, s'il vous plaît confirmer que la Couronne a l'intention que le soumissionnaire référence les 3 contrats identifiés dans M3. En tant que tel,</p>

	selon R1 chaque contrat plus de 6,4 M \$ vaut 10 points, et donc la valeur de point maximum de cette exigence est de 30 points, et non pas de 15 points comme elle l'indique le moment.
R7	Pour l'exigence de l'organisation cotée R1 sous le volet C, la valeur des points maximum est de 15. S'il vous plaît voir la révision à la sollicitation 005 ci-dessous.
Q8	<p>Volet C – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>S'il vous plaît confirmer que pour l'exigence obligatoire de l'organisation O3, les contrats étant référencés doit contenir, au minimum, le nombre de ressources de base nécessaires en cours d'évaluation. Par exemple, dans Volet C il y a 10 catégories principales qui doivent être soumis en réponse à la DP, il est donc nécessaire de montrer que chaque référence de contrat prévu par un soumissionnaire pour satisfaire O3 doit contenir un minimum de 10 catégories de ressources. Cela permettra d'assurer que les soumissionnaires fournissent des références de même taille et de la complexité des projets et démontrant ainsi leur capacité à fournir de la Couronne.</p>
R8	L'exigence demeure inchangée.
Q9	<p>Volet B – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour l'exigence coté C10 pour l'analyste des activités, est-ce que la Couronne pourrait s'il vous plaît confirmer que des outils UML semblables à Sparx Enterprise Architect (tel que yEd utilisé actuellement à SSC et TPSGC, et StarUML utilisé à la Banque du Canada) pourrait satisfaire à l'exigence?</p>
R9	Non. Le Canada requiert l'expérience avec Sparx Enterprise Architect. L'exigence demeure inchangée.
Q10	<p>Volet B – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Concernant les exigences obligatoires pour les organisations O1 et O3, beaucoup de nouveaux fournisseurs qualifiés sous les SPICT ont fait de très grands projets qui démontrent la stabilité de l'organisation. Cependant, ils n'ont pas complété de projets dans le secteur public. Comme les normes et les tâches de gestion de projet sont les mêmes indépendamment de l'industrie et du secteur, est-ce que le Canada pourrait s'il vous plaît envisager de modifier l'exigence en supprimant " dont 1 auprès d'un client gouvernemental (fédéral, provincial ou municipal) afin de permettre aux nouveaux fournisseurs qualifiés à soumissionner et par conséquent acquérir de l'expérience dans le secteur public.</p>
R10	Pour cette demande de soumissions, le Canada exige que les soumissionnaires aient de l'expérience avec un client gouvernemental pour M1 et avec le gouvernement du Canada pour M3. L'exigence demeure inchangée. Cela vaut pour tous les volets.
Q11	<p>Tous les volets - DP</p> <p>S'il vous plaît confirmer si les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour les volets 1 ou 2 sans toutefois être tenus de présenter une offre pour tous les 3 volets afin d'être conforme.</p>
R11	Le Canada confirme que les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour les volets 1 ou 2 sans être tenus de présenter une offre pour tous les 3 volets afin d'être conforme. Une évaluation distincte sera effectuée pour chaque volet.
Q12	Tous les volets – DP - LEVRS

	A l'annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité indique que la liste est jointe en document PDF séparé mais il n'y a aucun document distinct joint. Est-ce que la Couronne peut s'il vous plaît faire parvenir une copie de la LVERS.
R12	Le Canada a joint une copie de l'annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à cet amendement 002 comme un document PDF séparé.
Q13	<p>Volet B – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>D'après l'exigence cotée C1 doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de gestion de projets en informatique et d'analyse commerciale pour un organisme gouvernemental (fédéral, provincial/état ou municipal) comptant plus de 1 000 employés.</p> <p>Est-ce que le Canada pourrait remplacer cette exigence par : "démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de gestion de projets d'informatique et d'analyse commerciale pour un organisation comptant plus de 1 000 employés"</p>
R13	Non. L'exigence demeure inchangée.
Q14	<p>Tous les volets – DP</p> <p>Est-ce que le Canada pourrait s'il vous plait confirmer que l'article 3.2 de la Section I : Soumission technique, l'alinéa (vi) Coordonnées de clients cités en référence est en référence à l'organisation et non les ressources proposées?</p>
R14	Non, la section 3.2 (vi) Coordonnées de clients cités en référence renvoient à la vérification des références demandées pour les critères de l'organisation et ceux des ressources proposées, conformément à la pièce jointe 4.1. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements pour la vérification des références comme le précisent en détail les sections 3.2 (vi) et 4.2d) en réponse à la pièce jointe 4.1.
Q15	<p>Tous les volets – DP - Prolongation</p> <p>Compte tenu de la quantité de travail requis afin de répondre aux 3 volets et puisque les ressources seront non disponible en grand nombre pour participer à la préparation de résumés et au processus de grilles pendant les vacances de Noël et du Nouvel An, nous aimerions demander une prolongation de 2 semaines à la date de clôture.</p>
R15	Le Canada n'est pas prêt à prolonger la date de clôture pour le moment.
Q16	<p>Tous les volets</p> <p>Est-ce que le Canada pourrait s'il vous plait confirmer que parmi les volets, seulement les grilles d'évaluation pour les ressources principales seront évaluées. Par exemple, le volet B identifie seulement :</p> <p>1. Gestionnaire de projet Niveau 3; et Analyste des activités Niveau 3 comme obligatoires.</p> <p>Afin que les soumissionnaires aient une compréhension très claire, est-ce que TPSGC pourrait s'il vous plait confirmer ce qui suit avec oui ou non.</p> <p>Gestionnaire de projet:</p> <p>a) Est ce que les soumissionnaires doivent compléter et soumettre les grilles d'évaluation obligatoires pour le gestionnaire de projet Niveau 1 (O1 – O4) et Niveau 2 (O1- O5), oui ou</p>

	<p>non. b) S'il vous plaît confirmer que les soumissionnaires doivent seulement compléter et soumettre les grilles d'évaluation obligatoires pour le gestionnaire de projet Niveau 3.</p> <p>Analyste des activités: a) Est ce que les soumissionnaires doivent compléter et soumettre les grilles d'évaluation obligatoires pour l'analyste des activités Niveau 1 et Niveau 2, oui ou non? b) S'il vous plaît confirmer que les soumissionnaires doivent seulement compléter et soumettre les grilles d'évaluation obligatoires pour l'analyste des activités Niveau 3.</p>
R16	<p>Pour tous les volets de travail, les soumissionnaires doivent remplir et soumettre les grilles obligatoires et cotées pour toutes les ressources identifiées comme obligatoires dans le critère obligatoire pour l'organisation O4. Par conséquent :</p> <p>Gestionnaire de projet: a) non b) oui Analyste des activités a) non b) oui</p>
Q17	<p>Volet C – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Aux exigences obligatoires O1 et O3, point c), il est indiqué que le contrat doit avoir été attribué au moins un an avant la date de clôture; cependant, au point d), il est indiqué que la durée du contrat doit comprendre au moins 2 ans dans les 5 dernières années. Comment le point d) peut-il être respecté si le contrat a été attribué, par exemple, 1 an et demi auparavant? Le point c) ne devrait-il pas être intitulé comme suit : « le contrat doit avoir été attribué au moins 2 ans avant la date de clôture »? Veuillez apporter des précisions.</p>
R17	<p>Le contrat doit avoir une durée de 2 ans et doit avoir été attribué au moins 1 an avant la date de clôture. Il n'est pas nécessaire que le contrat soit terminé; il peut être toujours en vigueur. Veuillez consulter la modification à l'invitation 006.</p>
Q18	<p>Tous les volets - Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Volet C, exigences O1 et O3. Pouvez-vous confirmer que toutes les contrats cités en référence doivent être des contrats terminés conformément à la Partie 3, article 3.2 (a) (iv) Pour les projets antérieurs similaires : (ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions?</p>
R18	<p>Non. Le soumissionnaire ne devrait pas confondre les projets et les contrats. Pour les exigences O1 et O3 de tous les volets, les contrats cités en référence doivent être des contrats en cours ou terminés, mais ils doivent être pour des projets terminés conformément à l'article 3.2 Section 1 : Soumission technique (a) (iv).</p>
Q19	<p>Volet C – Catégorie de ressources</p> <p>À la page 96 de 156 de la DP, en haut de la grille, pour la catégorie de l'architecte de transformation des affaires, il est indiqué « Architecte de transformation des affaire (B.1) ». Est-ce qu'il ne devrait pas plutôt être indiqué « B.7 » conformément aux catégories de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SPICT? Veuillez confirmer.</p>
R19	<p>Oui, il aurait dû être indiqué B.7 au lieu de B.1 pour la catégorie de l'architecte de transformation des affaires. Veuillez consulter la modification à l'invitation 007.</p>

Q20	<p>Volets B et C - Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour plusieurs des ressources de niveau 2, les exigences cotées (c.-à-d. les exigences C1, C2 et C3 pour la catégorie Testeur – Niveau 2; l'exigence C2 pour la catégorie Rédacteur technique – Niveau 2, l'exigence C2 pour la catégorie Architecte de transformation des affaires – Niveau 2; et les exigences C2, C3 et C4 pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 2) demandent de 10 à 12 ans d'expérience et plus pour obtenir le nombre maximum de points. Ce nombre d'années d'expérience correspond à une ressource de niveau 3 (conformément aux catégories des SPICT). Est-ce que AADNC pourrait réduire ces exigences cotées pour les ressources de niveau 2 à un maximum de 9 ans et plus pour l'obtention l'ensemble des points?</p>
R20	<p>Veillez consulter la modification à l'invitation 016.</p>
Q21	<p>Volet B – Exigences relatives aux ressources</p> <p>À la page 99 de la DP, exigence C8 (Gestionnaire de projet Niveau 3), il est indiqué que la ressource proposée doit avoir acquis de l'expérience en tant que gestionnaire de projet d'au moins 2 projets; toutefois, la notation est fondée sur les années d'expérience. Veuillez apporter des précisions.</p>
R21	<p>Veillez consulter la modification à l'invitation 008.</p>
Q22	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>À la page 122, pour l'architecte de transformation des affaires, Niveau 3, l'exigence cotée C8 demande un minimum de 6 années d'expérience; toutefois, la notation commence à « plus de 5 ans ». Veuillez apporter des précisions.</p>
R22	<p>L'exigence cotée C8 pour l'architecte de transformation des affaires, Niveau 3, demande un minimum de 6 années d'expérience; il aurait cependant dû être indiqué un minimum de 5 années. Veuillez consulter la modification à l'invitation 009.</p>
Q23	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>À la page 118, pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité – Niveau 1, l'exigence obligatoire O3 précise le nombre d'années d'expérience (2 années) concernant l'utilisation d'outils de suivi des défauts, comme Test Track Pro. Cependant, l'exigence O3 pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité – Niveau 2 ne précise pas le nombre d'années. Est-ce que le nombre minimum d'années d'expérience est manquant à l'exigence O3 pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité – Niveau 2? Veuillez apporter des précisions concernant l'exigence O3 pour le Niveau 1 et le Niveau 2 pour cette catégorie.</p>
R23	<p>Au volet C, pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité – Niveau 1, l'exigence obligatoire O3 demeure la même : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler au moins 2 années d'expérience concernant l'utilisation d'outils de suivi des défauts, comme Test Track Pro (TTPro) ». Cependant, l'exigence O3 pour la catégorie Conseiller en assurance de la qualité – Niveau 2 devrait être comme suit : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler au moins 4 années d'expérience d'utilisation d'outils de suivi des défauts, comme Test Track Pro (TTPro) ». Veuillez consulter la modification à l'invitation 010.</p>

Q24	<p>Tous les volets - DP</p> <p>Aux pages 17 et 18 de la DP, à la section 4.2, Évaluation technique, sous-section (d), Vérification des références, il est indiqué ce qui suit au point ii) : « Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel le même jour aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission ». Toutefois, dans la Pièce jointe 4.1, il n'est fait mention d'aucune exigence concernant les références pour chaque ressource proposée. Pourriez-vous préciser si des références sont requises, et si c'est le cas, est-ce que AADNC pourrait confirmer si deux références récentes (au total par personne), y compris le nom et l'adresse de courriel, seraient jugées conforme?</p>
R24	<p>Tous les volets – DP– Références</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à la vérification des références tel que décrit aux sections 3.2 (vi) et 4.2(d) en réponse aux critères d'évaluation de la Pièce jointe 4.1.</p> <p>À des fins de précision, des références doivent être fournies pour l'entreprise avec la soumission avant la date de clôture. Des références pour les ressources sont requises si TPSGC décide de réaliser une vérification des références pour toute exigence cotée ou obligatoire. Dans ce cas, TPSGC demandera des références au soumissionnaire et vérifiera les références pour cette exigence pour que les soumissionnaires puissent être recommandés pour l'attribution d'un contrat.</p>
Q25	<p>Non applicable au document français.</p>
R25	<p>Non applicable au document français.</p>
Q26	<p>DP – EDT – Glossaire et sigles</p> <p>En ce qui concerne la définition de projet fournie à l'article 11. Glossaire et sigles (page 57), plusieurs critères cotés pour les catégories exigent de 12 à 16 ans d'expérience pour l'obtention de tous les points; certaines ressources principales doivent remonter dans leur carrière à une époque où ils n'étaient pas des experts-conseils mais des employés de grandes entreprises du secteur privé comme Cognos, IBM et Nortel. Ces entreprises livrent/livraient des produits et suites de produits exclusifs et ne définissent/définissaient pas leurs « projets » de la même façon que le gouvernement.</p> <p>Nous croyons que les portions suivantes de la définition de projet sont restrictives et qu'elles devraient être exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ une activité qui comprend des étapes budgétées et des livrables qui doivent être approuvés par le gestionnaire de projet ou un comité; ○ une activité qui comprend des objectifs qui sont établis dans l'énoncé des travaux ou une autorisation de tâches. L'élément particulier peut faire partie d'un projet plus vaste. <p>Il est peu probable que des employés aient été au courant des budgets pour des produits individuels ou des phases de développement des produits. Il est également peu probable que des employés travaillaient en réponse à des énoncés des travaux ou des autorisations de tâche.</p> <p>Est-ce que vous pourriez retirer ces deux points de la définition d'un projet?</p>

R26	Le Canada n'est pas prêt à modifier la définition d'un projet. La définition du Canada d'un projet, y compris les budgets, approbations et objectifs, s'applique tant au gouvernement qu'au secteur privé.
Q27	<p>Précisions supplémentaires – DP - Références</p> <p>Nous aimerions obtenir des précisions supplémentaires sur la question et réponse n° 14 concernant les coordonnées de la personne citée en référence. Selon ce que nous comprenons, les soumissionnaires n'ont pas à fournir de références à ce moment-ci puisque la clause indique que des références seront requises uniquement si TPSGC en fait la demande. Pourriez-vous confirmer.</p>
R27	Des références doivent être fournies pour l'entreprise avec la soumission avant la date de clôture. Des références pour les ressources sont requises si TPSGC décide de réaliser une vérification des références pour toute exigence cotée ou obligatoire. Dans ce cas, TPSGC demandera des références au soumissionnaire et vérifiera les références pour cette exigence pour les soumissionnaires puissent être recommandés pour l'attribution d'un contrat.
Q28	<p>Volet C - Exigences relatives aux ressources</p> <p>En ce qui a trait à la catégorie Testeur - Niveau 2 (Principale), au critère coté C1, l'État demande plus de 12 ans d'expérience de travail avec VB.NET pour l'obtention de tous les points. La plupart des testeurs dans le cadre de projets de développement Web ont travaillé avec C# ou VB.NET, tout dépendant des spécifications technique du projet. Est-ce que l'État pourrait modifier le critère comme suit :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience concernant la réalisation d'essais de systèmes, d'essais d'intégration et d'essais de régression dans le cadre de projets de développement dans l'application Web Microsoft.NET.</p>
R28	Le Canada n'est pas prêt à modifier les exigences de ce critère mais modifiera la notation. Veuillez consulter la modification à l'invitation 012.
Q29	<p>Volet C – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Au critère relatif à l'entreprise O3 du Volet C, il est indiqué ce qui suit : « Le soumissionnaire doit fournir 3 sommaires de contrats écrits décrivant en détail son expérience actuelle ou antérieure quant à la prestation de services de développement et de soutien d'applications Web pour au moins 1 organisation cliente au cours des 5 dernières années ». Cependant, partout ailleurs, l'exigence demande de l'expérience au cours des 8 dernières années. Est-ce que le Canada pourrait confirmer qu'il acceptera des contrats attribués au cours des 8 dernières années?</p>
R29	Veuillez consulter la modification à l'invitation 013.
Q30	<p>Volet C - Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Les résultats d'une analyse que nous avons réalisée indiquent que la valeur moyenne d'un contrat ou d'une modification à un contrat attribué à des fournisseurs par le Canada au cours des deux derniers exercices financiers est de 981 736,08 \$. Les données filtrées comprenaient les gros contrats de services d'experts-conseils avec de grandes entreprises de</p>

	<p>logiciels qui fournissent au gouvernement du Canada des composantes de l'infrastructure technique; la moyenne réelle pourrait en fait être beaucoup plus basse.</p> <p>Les services dans le cadre de cette invitation sont fournis dans la région de la capitale nationale, et le gouvernement fédéral est le plus important client des entreprises qui fournissent des services professionnels en informatiques dans la région de la capitale nationale. La valeur des contrats pour ce volet est de 7 M\$ et plus. Si le Canada, en moyenne, n'attribue pas de contrats dont la valeur dépasse 1 M\$, il favorise les entreprises titulaires en vertu du Volet C en demandant une preuve de contrats de développement Web attribués dont la valeur dépassent 4 M\$, puisque ce n'est clairement pas la norme dans la région. Par conséquent, le Canada nuit à la concurrence en demandant aux entreprises qui désirent fournir des services au gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale de fournir la preuve de l'attribution de contrats pour des services de développement Web de plus de 4 M\$ au Volet C, Exigence relative à l'organisation O3. En demandant des contrats de cette taille, le Canada empêche la plupart des entreprises qualifiées qui sont en mesure de fournir ces types de ressources en vertu du Volet 2 des SPICT de soumissionner, en faveur de grandes entreprises multinationales et d'entreprises titulaires.</p> <p>Pour cette raison, nous demandons que le Canada favorise une concurrence équitable et transparente entre tous les fournisseurs qualifiés en vertu du Volet 2 des SPICTS qui ont obtenus des contrats pour le Volet 2 en modifiant le critère O3 des exigences relatives à l'organisation comme suit :</p> <p>O3 : « Pour chacun des résumés de contrat fournis :</p> <p>a. la valeur du contrat doit être d'au moins 2 000 000 \$ CA »</p>
R30	Veuillez consulter la modification à l'invitation 014.
Q31	<p>Volet C – Exigence relative à l'organisation</p> <p>Au Volet C, critère relatif à l'organisation C2, il est indiqué ce qui suit : « Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008 de Microsoft Visual Studio (VB.Net) et la version 8 (ou une version plus récente) d'Oracle.</p> <p>Plus de 1 M\$ CA ou < 1,6 M\$ CA = 1 point Plus de 1,6 M\$ CA, jusqu'à 2,2 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 2,2 M\$ CA, jusqu'à 2,8 M\$ CA inclusivement = 3 points Plus de 2,8 M\$ CA, jusqu'à 3,4 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 3,4 M\$ CA = 5 points</p> <p>La valeur du contrat est le montant précisé dans la limite des dépenses, plus les taxes applicables. »</p> <p>Cette exigence est très restrictive et favorise les entreprises titulaires qui réalisent déjà ce type de travail au sein d'AADNC. Seuls deux ministères du gouvernement utilisent couramment VB.NET avec Oracle en tant que SGBDR pour le développement : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Transports Canada. Généralement, les technologies.NET sont jumelées aux bases de données MS SQL Server. Le langage de développement et la base de données requis pour les travaux n'ont aucune influence sur la capacité du soumissionnaire dans le cadre d'un contrat. Pour cette raison, nous demandons</p>

	que le Canada permettent aux entreprises de démontrer leur expérience au moyen de contrats exigeant VB.NET OU C# et la version 8 d'Oracle OU MS SQL Server 2008.
R31	Veuillez consulter la modification à l'invitation 015.
Q32	<p>Précisions</p> <p>Nous avons reçu la deuxième série de questions et réponses affichées sur le site Achats et ventes aujourd'hui, et nous désirons obtenir des précisions concernant ce qui suit :</p> <p>À l'exigence relative à l'organisation C3, il est indiqué ce qui suit : « Chaque contrat en référence doit comporter au moins un nombre équivalent des <u>ressources</u> à celui prévu par le volet faisant l'objet de la soumission ». Veuillez confirmer que les contrats cités en référence demandés par l'État doivent contenir, au minimum, le même nombre de catégories de ressources principales que le volet faisant l'objet de la soumission.</p> <p>Par exemple, le volet C compte 10 catégories de ressources principales à soumettre avec une réponse; il est donc nécessaire de montrer que chaque référence de contrat fournie par un soumissionnaire pour respecter l'exigence O3 contienne au moins 10 catégories de ressources.</p>
R32	Au critère O3 de tous les volets, le Canada exige que chaque contrat cité en référence contienne un nombre équivalent de ressources à celui prévu par le volet faisant l'objet de la soumission. À des fins de précisions, il n'est pas nécessaire d'avoir le même nombre de catégories. Par exemple, le volet C compte 10 catégories principales; l'entrepreneur doit donc fournir une référence de contrat montrant qu'il a fourni au moins 10 ressources, et non pas 10 catégories. Il pourrait s'agir de 10 gestionnaires de projets par exemple. Cependant pour le critère coté C4 les soumissionnaires doivent démontrer avoir fourni 2 ou 3 catégories dans le même contrat pour obtenir les points.
Q33	<p>DP – EDT - Définition d'un projet</p> <p>Afin de respecter la définition du client d'un projet, nous devons citer en référence uniquement des projets à temps plein, soit 6 mois pour les catégories principales et 12 mois pour la catégorie de gestionnaire de projet.</p> <p>Si nous avons deux projets qui se chevauchent, mais une fois que le chevauchement a été pris en compte, il reste une période de 6 mois (ou 1 an, selon le cas) à temps plein pour les deux projets. Est-ce qu'il serait acceptable de citer les deux projets en référence dans la grille afin de respecter les critères obligatoires et cotés?</p> <p>Par exemple :</p> <p>Projet 1 = de janvier 2014 à juin 2015 (18 mois – compte pour 12 mois à temps plein)</p> <p>Projet 2 = d'octobre 2014 à mars 2015 (6 mois – compte pour 6 mois à temps plein)</p>
R33	Cet exemple est acceptable. Les soumissionnaires doivent être cohérents dans la façon dont la durée des projets est comptée. Par exemple, si un projet est mis en référence pour 12 mois pour un critère, il ne peut pas être mis en référence pour 18 mois dans un autre critère.

Q34	<p>Volet C - Exigences relatives aux ressources</p> <p>En ce qui concerne la catégorie Conseiller en assurance de la qualité/analyste – Niveau 2, Il est indiqué ce qui suit à l'exigence obligatoire O8 :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler 6 années d'expérience en tant que conseiller en assurance de la qualité/analyste chargé de l'analyse et de la documentation d'évaluation de l'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web (au moins 500 utilisateurs) et des projets de mise en œuvre commerciale (au moins 500 utilisateurs) de ministères, d'organismes, d'organisations ou de sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p> <p>Question :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Est-ce qu'un projet de développement d'applications Web d'une durée de 6 ans qui comprend une application Web intégrée à une composante commerciale et une base de plus de 500 utilisateurs respecterait l'exigence? 2- Est-ce que Crystal Reports serait un produit commercial valide?
R34	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Canada accepte cet exemple pour répondre au critère. 2. Crystal Reports n'est pas un produit commercial valide.
Q35	<p>Volet C - Exigences relatives aux ressources</p> <p>Selon notre expérience, le ressources ont effectué des tâches liées aux rôles de gestionnaire de projet et d'analyste d'affaires, mais ont effectué le travail dans une catégorie différente, tel que par exemple en tant qu'analyste exécutif de projet ou de système d'affaires. Est-ce que AAND considère que cette expérience est équivalente et conforme?</p>
R35	<p>Le Canada acceptera l'expérience réalisée dans la catégorie de la direction de projet si l'expérience rencontre les exigences pour le Gestionnaire de projets.</p> <p>Le Canada ne considère pas la catégorie analyste des systèmes équivalent à la catégorie analyste des activités. Le Canada acceptera l'expérience réalisée par un analyste de système seulement si l'expérience rencontre les exigences de l'analyste des activités.</p>
Q36	<p>Volet B - Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour les exigences du Gestionnaire de projets de Niveau 3, tels qu'elles sont actuellement rédigées, C11 (PMP ou Prince II) et C12 (ITIL) permettent de substituer des ressources avec dix ans d'expérience avec la certification demandée afin d'obtenir la totalité des points. Pour une ressource de Niveau 3, toutes les ressources doivent avoir dix ans d'expérience, rendant ainsi cette exigence nulle et toutes les ressources proposées auront donc la totalité des points.</p> <p>Nous proposons donc les modifications suivantes à C11 et C12, afin de fournir au Canada la plus-value et de faire en sorte que les ressources certifiés puissent obtenir plus de points que leurs homologues non certifiés.</p> <p>Ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir un PMP actuelle ou certification Prince II ou un minimum de 10 ans d'expérience de gestion de projet.</p> <p>Pas de certification = 0 points</p>

	<p>PMP actuel ou de certification Prince II ou 10 ans d'expérience de gestion de projet = 3 points.</p> <p>Ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir une certification ITIL ou un minimum de 10 ans d'expérience de gestion de projet. Pas de certification = 0 points</p> <p>Certification ITIL ou 10 ans d'expérience de gestion de projet = 2 points</p>
R36	Le Canada n'est pas prêt à modifier les exigences de ce critère.
Q37	Non applicable au document français.
R37	Non applicable au document français.
Q38	<p>Tous les volets - Exigences relatives aux ressources</p> <p>À quel endroit le travail devra être mené? Est-ce que des ressources travaillant à distance d'une autre ville au Canada pourraient être pris en considération?</p>
A38	Tous les travaux seront effectuée dans la région de la capitale nationale (RCN) dans les locaux d 'AANC à l'aide de technologies d'AANC.
Q39	<p>DP – Demande de prolongation</p> <p>Le niveau de détail requis pour fournir des justifications en lien avec les exigences obligatoires et cotées pour 3 volets et 15 ressources est complexe. Nos experts-conseils doivent fournir beaucoup d'efforts et de commentaires en vue de préparer une réponse de qualité. Étant donné que la plupart de nos experts-conseils viennent reviennent tout juste cette semaine du congé des Fêtes et que d'autres DP d'AADNC doivent être établies, nous demandons à l'État de bien vouloir envisager de prolonger la date de clôture de deux semaines, soit jusqu'au 3 février 2016.</p>
R39	<p>Canada accepte de prolonger la date de clôture <u>au 3 février 2016.</u></p> <p>Veuillez consulter la modification à la demande de soumissions 020.</p>
Q40	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Architecte d'applications et de logiciels – critère C9; 2. Conseiller en assurance de la qualité/analyste – critère C1; 3. Développeur de Page Web – O5, O7, O8 <p>Étant donné que la norme d'accessibilité Web n'a été lancée qu'en septembre 2011, l'État accepterait-il des projets équivalents? Il serait très difficile de satisfaire à l'exigence de citer plus de quatre (4) projets en moins de quatre (4) ans.</p>
R40	<p>Pour le spécialiste de l'assurance qualité - C1 :</p> <p>Canada n'est pas prêt à modifier ce critère coté.</p>

	<p>Pour l'architecte de logiciel d'application, Niveau 3, C9; le développeur de Page Web, Niveau 3, M8; le développeur de Page Web, Niveau 2, M6; le programmeur - analyste, Niveau 2, M4; et le programmeur - analyste, Niveau 3, M4 :</p> <p>Veuillez consulter la modification à la demande de soumission 019.</p>
Q41	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Architecte de transformation des affaires – C6</p> <p>« La ressource proposée par le soumissionnaire devrait avoir de l'expérience en tant qu'architecte de transformation des affaires concernant l'intégration de systèmes pour des secteurs opérationnels ou de programme au sein d'un ministère gouvernemental. » L'État peut-il préciser le sens de cette phrase et peut-être donner un exemple?</p>
R41	<p>Un exemple est la source de l'autorité de systèmes informatiques distincts existants mais séparés avec des fonctions d'affaires connexes ainsi que le partage des données. Pour répondre à l'évolution ou aux nouvelles exigences commerciales ou opérationnelles, un projet de travail est entrepris afin de développer un nouveau système d'information unique ou pour améliorer / accroître le partage de données et la gestion partagée ainsi que la fonctionnalité des systèmes existants.</p> <p>Pour cette demande de soumissions, les secteurs d'activité ou les programmes peuvent inclure le secteur des finances, le secteur de la terre et du développement des ressources naturelles, le développement économique et communautaire et le financement des bénéficiaires admissibles ou les programmes sociaux ou de l'éducation et des partenariats.</p>
Q42	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Conseiller en assurance de la qualité/analyste – O8; Conseiller en assurance de la qualité/analyste – C7</p> <p>L'État envisagerait-il de modifier l'exigence comme suit :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler 6 années d'expérience en tant que conseiller en assurance de la qualité/analyste chargé de l'analyse et de la documentation d'évaluation de l'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web (au moins 500 utilisateurs) et <u>ou</u> des projets de mise en œuvre commerciale (au moins 500 utilisateurs) de ministères, d'organismes, d'organisations ou de sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p>
R42	<p>Le Canada n'est pas prêt à changer ce critère. S'il vous plaît voir la réponse R34.</p>
Q43	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Analyste de systèmes – C4 :</p> <p>L'État envisagerait-il de modifier l'exigence comme suit :</p>

	La ressource proposée par le soumissionnaire devrait avoir de l'expérience concernant l'évaluation <u>d'applications Web ou</u> de systèmes de TI commerciaux en fonction d'exigences opérationnelles et techniques.
R43	Veillez consulter la modification à la demande de soumission 018.
Q44	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Développeur de Page Web – C7:</p> <p>Étant donné que le langage HTML 5 n'a été lancé que le 14 octobre 2014, l'État accepterait-il des projets équivalents? Il serait très difficile de satisfaire à l'exigence de citer plus de quatre (4) projets en moins d'un (1) an.</p>
R44	<p>HTML 5 a été initialement publié en 2008. Le Canada n'est pas prêt à changer le critère mais révisera le pointage.</p> <p>Veillez consulter la modification à la demande de soumission 017.</p>
Q45	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Testeur – C5 :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant que testeur chargé de mener des essais de systèmes, d'intégration et de régression dans le cadre de projets de mise en œuvre commerciaux (systèmes de TI d'entreprise) pour des ministères, des organismes, des organisations ou des sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p> <p>Est-ce que « commerciaux » s'entend des produits commerciaux sur étagère?</p>
R45	<p>COTS se réfère à commercial sur le marché. Voir la réponse R37 ci-dessus.</p> <p>La mise en œuvre de projet sur system en TI commercial sur le marché (COTS) signifie la mise en œuvre et la configuration initiale d'un système en TI commercial sur la marché utilisé ou non par ou intégré à une solution d'application personnalisée. Les projets d'applications personnalisées ultérieures bâtis sur ou en utilisant les COTS ne sont pas considérés comme des projets de mise en œuvre de COTS.</p>
Q46	<p>DP – Références</p> <p>Pour ce qui est de fournir des références pour les ressources, l'État consentirait-il à ce que deux (2) ou trois (3) références soient citées pour les dix (10) dernières années?</p>
R46	Veillez consulter la réponse R24.
Q47	<p>DP et exigences relatives à l'organisation</p> <p>Par rapport à la DP, article 3.2 (a) (iv) (ii) Projets antérieurs similaires, page 14 de 156 – « Le soumissionnaire doit décrire (ii) un projet qu'il a terminé à la date de clôture des soumissions » en ce qui a trait aux exigences 01 et 03 (tous les volets) relatives à l'organisation, l'État pourrait-il envisager des projets en cours, pourvu qu'ils respectent l'ensemble des exigences 01 et 03 relatives à l'organisation?</p>

R47	Veillez consulter les réponses R17 et R18.
Q48	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Développeur de Page Web - M5 :</p> <p>Est-ce que la Couronne accepterait de modifier l'exigence M5 comme suit puisque généralement les demandes de modification ne sont pas suivies par un outil de suivi des défauts :</p> <p>“La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir un minimum de 10 ans d'expérience en tant que développeur Web effectuant l'intégration et les tests sur un système ainsi que la documentation des défauts et des demandes de modifications dans un outil de suivi des défauts “</p>
R48	Le Canada n'est pas prêt à changer ce critère.
Q49	It is our understanding that VB.NET is a programming language used within the Microsoft.Net framework, however many of the requirements in the bid request experience using the “Microsoft VB.Net development framework”. Can the Crown please clarify if it is looking for VB.Net experience or .NET development framework experience?
R49	Canada requires experience in VB.Net.
Q50	<p>Clarification to Amendment 003, solicitation revision 008</p> <p>Can you please confirm that the response in Solicitation Revision 008 also applies to the Level 3 Project Manager This revision as currently indicated provides a point scale for the Level 2 Project Manager but not the Level 3.</p>
R50	<p>Revision 008 has a point scale for the level 3 Project Manager.</p> <p>For Project Manager, Level 3, R10:</p> <p>2 projects = 2 points 3 projects = 3 points 4 projects = 4 points Over 4 projects = 5 points.</p>
Q51	<p>Stream B – Resources requirements</p> <p>Project Manager L3:</p> <p>In the RFP SOW – Glossary and Acronyms, Project Definition; The project length for a Project Manager L3 is 12 months in length. This requirement, even for a very senior qualified PM, is very restrictive given all the other requirements that must be met in tandem to the minimum 1 year project requirement.</p> <p>Would the Crown please consider a 6 month project duration for the Level 3 Project Manager?</p>
R51	Canada is not prepared to change the project duration.
Q52	Clarification to Amendment 003, Question 31 and subsequent solicitation revision 015

	<p>The revised criteria reads:</p> <p>The Bidder should demonstrate experience providing web application development services to the Government of Canada using Microsoft Visual Studio (VB.Net or C#.Net) version 2008 or higher and <u>MS SQL Server 2005 version 9.0 or higher.</u></p> <p>Since MS SQL Server 2005 version 9.0 or higher does not exist, would you please clarify the required technology and the version?</p>
R52	<p>Version 9.0 referred to the build version. Sometimes the database is described as “MS SQL Server 2005 version 9.0”. MS SQL Server 2005 or higher is acceptable.</p> <p>Please see solicitation revision 022.</p>
Q53	<p>Stream C – Resources Requirements</p> <p>For the Technology Architect, Level 2, R4:</p> <p>R4 states:</p> <p>The Bidder's proposed resource should have experience as a Technology Architect in systems integration projects within program areas or between systems in two or more program areas.</p> <p>Would the Crown please clarify the following related to this requirement:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Would experience as a Technology Architect in one systems integration project within one program area meet the requirement? b) Would experience as a Technology Architect in one systems integration project between two different program areas meet the requirement?
R53	<p>Projects a) and b) in the Bidder's example meet the requirement of Technology Architect, Level 2, R4.</p>
Q54	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l'organisation – Clarification de la réponse R18.</p> <p>Please confirm that the answer to Question 18 does not change the nature of the Corporate Mandatories (M1 and M3) from Contract Summaries to Project Summaries. If a change is implied, please re-issue Corporate Mandatories M1 and M3.</p>
R54	<p>Corporate Mandatories M1 and M3 are for contract summaries. Project summaries referenced in the bid must be closed as per 3.2 Section 1: Technical Bid (a) (iv).</p>
Q55	<p>Clarification de la mise en œuvre « commerciale »</p> <p>Nous demandons davantage de clarifications sur la « mise en œuvre commerciale », puisqu'il semble que l'interprétation soit différente selon la catégorie.</p> <p>Pour la question Q34, pour le conseiller en assurance de la qualité/analyste, un projet de développement d'applications Web dont l'application Web est intégrée à un composant</p>

	<p>commercial et à une base d'utilisateurs de plus de 500 utilisateurs répondrait aux exigences (conformément à la réponse R34).</p> <p>Pour la réponse à la question Q45, pour le testeur, le projet de mise en œuvre commerciale vise la mise en œuvre et la configuration initiale d'un système commercial utilisé ou non ou intégré à une solution d'applications personnalisées. Les projets d'applications personnalisées ultérieurs bâtis sur ou en utilisant les applications commerciales ne sont pas considérés comme des projets de mise en œuvre commerciale.</p> <p>Je crois comprendre que les exigences abordées sont très différentes, mais le concept de mise en œuvre commerciale ne devrait-il pas être le même dans l'ensemble de la demande de proposition?</p> <p>Pour la question Q42, pour le conseiller en assurance de la qualité/analyste, la réponse fait référence à la réponse R34 pour le critère O8 et modifie le pointage pour le critère C7 à 5 points pour les projets d'applications Web et à 5 points pour les projets de mise en œuvre commerciale.</p> <p>Est-ce que cela signifie qu'un projet de développement d'applications Web qui a une application Web intégrée avec un composant commercial et une base d'utilisateurs de plus de 1 000 utilisateurs répondrait au besoin (selon la réponse R34), mais ne recevrait pas tous les points?</p> <p>La ressource doit-elle avoir six ans d'expérience dans chaque type de projets (développement d'applications Web et mise en œuvre commerciale) pour obtenir la totalité des 10 points?</p> <p>L'ÉTAT envisagerait-il de modifier les exigences pour les critères O8 et C7 à « projets de développement d'applications Web ou projets de mise en œuvre commerciale »?</p>
<p>R55</p>	<p>a) Est-ce que cela signifie qu'un projet de développement d'applications Web qui a une application Web intégrée avec un composant commercial et une base d'utilisateurs de plus de 1 000 utilisateurs répondrait au besoin (selon la réponse R34), mais ne recevrait pas tous les points?</p> <p>Le projet ne recevrait pas tous les points puisqu'il ne s'agit pas d'une expérience des mises en œuvre commerciales.</p> <p>b) La ressource doit-elle avoir six ans d'expérience dans chaque type de projets (développement d'applications Web et mise en œuvre commerciale) pour obtenir la totalité des 10 points?</p> <p>La ressource proposée doit avoir six ans d'expérience cumulative, mais pas six ans d'expérience pour chacun.</p> <p>c) L'ÉTAT envisagerait-il de modifier les exigences pour les critères O8 et C7 à « projets de développement d'applications Web ou projets de mise en œuvre commerciale »?</p> <p>Le Canada n'est pas prêt à modifier le critère.</p>

<p>Q56</p>	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le conseiller en assurance de la qualité/analyste – niveau 2, critères O8 et C7, est-ce que l'ÉTAT pourrait clarifier ce qu'il entend par « l'analyse et la documentation d'évaluations d'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web et des projets de mise en œuvre commerciale » et donner un exemple?</p> <p>Est-ce que l'ÉTAT recherche de l'expérience dans l'analyse et la documentation des évaluations d'assurance de la qualité pour « l'application Web et le projet commercial en soi » ou de l'expérience dans l'analyse et la documentation des évaluations d'assurance de la qualité « des projets de développement d'applications Web et des projets de mise en œuvre commerciale »?</p>
<p>R56</p>	<p>Le Canada exige de l'expérience d'assurance de la qualité dans l'analyse et l'évaluation d'applications Web et de projets commerciaux et dans la documentation de l'analyse et des évaluations.</p>
<p>Q57</p>	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le programmeur/analyste – niveau 3, critère C6, indiquez :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience concernant l'élaboration et la mise à jour de trousseaux SQL Oracle pour les requêtes de données servant à produire des rapports à l'aide d'objets opérationnels de la version Crystal 2008 (version 12).</p> <p>Pour être uniforme avec les critères O1 et O2, l'ÉTAT envisagerait-il de modifier l'exigence de la façon suivante :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience concernant l'élaboration et la mise à jour de trousseaux SQL Oracle pour les requêtes de données servant à produire des rapports à l'aide d'objets opérationnels de la version Crystal 2008 (version 12 et plus récente)?</p>
<p>R57</p>	<p>Oui. Veuillez prendre connaissance de la révision 023 de la demande de soumissions.</p>
<p>Q58</p>	<p>DP – Durées de projet</p> <p>La page 47 de la DP indique que, pour chaque catégorie de ressources, la durée minimum des projets doit être de six mois à l'exception du gestionnaire de projet pour lequel les projets doivent avoir une durée de 12 mois. Dans les critères cotés pour chaque catégorie, il y a un certain nombre de critères qui attribuent des points selon le « nombre de projets ». Plusieurs experts-conseils hautement qualifiés ont travaillé à des projets complexes pluriannuels de grande envergure qui s'intègrent à d'autres systèmes. Nous demandons qu'une équivalence de projet soit attribuée aux projets pluriannuels pour toutes les catégories, y compris la catégorie de gestionnaire de projet, en divisant la durée par six mois (par exemple, chaque période de projet de 12 mois équivaldrait à deux projets) pour tenir compte des experts-conseils qui ont travaillé à des projets de développement à long terme, de la planification à l'exécution (cycle de vie complet). De nombreuses DP concurrentielles ont intégré cette disposition et il serait excessivement restrictif et non avantageux pour l'État de disqualifier des ressources autrement hautement qualifiées. Veuillez confirmer que l'État mettra en place des mesures d'équivalence des durées de projet pour tenir compte du temps alloué aux projets respectifs.</p>

R58	<p>Le Canada n'est pas prêt à modifier ce critère.</p> <p>Le Canada demande que l'expérience soit mesurée en années ou en projets selon les besoins. Lorsque le Canada demande une expérience par projet, il recherche des ressources qui ont obtenu de l'expérience pour ces compétences dans le cadre de plus d'un projet. Ce serait le cas pour des compétences pour lesquelles il serait peu probable qu'une ressource ait plusieurs années d'expérience, particulièrement si elle a contribué qu'à des projets à long terme, mais pourrait avoir obtenu l'expérience dans le cadre d'un projet particulier.</p>
Q59	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Les exigences C1 et C6 dans la catégorie Architecte de transformation des affaires – niveau 3 (principal) sont presque identiques et nécessitent l'échange et l'intégration de données entre les systèmes au sein du Ministère et à l'externe. La complexité et les activités que comporte l'intégration des applications d'entreprise sont similaires, peu importe si elles relèvent d'un ministère ou non. Nous suggérons que les critères C1 et C6 soient regroupés et nous recommandons la formulation suivante : « La ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder de l'expérience dans l'intégration des données <u>et/ou</u> l'échange des données entre les systèmes au sein d'un ministère <u>et/ou</u> à l'échelle des ministères du gouvernement ».</p> <p>De plus, pour des raisons d'uniformité, nous demandons que la formulation modifiée ci-dessus soit appliquée aux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Critère C7 dans la catégorie Gestionnaire de projet – niveau 3 (principal) <input type="checkbox"/> Critère C5 dans la catégorie Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 (principal)
R59	<p>Le Canada n'est pas prêt à modifier le critère.</p>
Q60	<p>DP – Demande de prolongation</p> <p>Étant donné le temps d'arrêt durant la période des Fêtes (essentiellement deux semaines), le nombre de modifications qui ont une incidence sur d'éventuelles propositions, et pour s'assurer que l'État reçoive des soumissions admissibles et viables, nous demandons une prolongation de deux semaines minimum de la date de clôture de la DP.</p>
R60	<p>Voir la réponse 39.</p>
Q61	<p>DP – Établissement des prix</p> <p>La page 13 de la DP indique : « <i>Prix : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement indiquée à l'annexe 4.2. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.</i> »</p> <p>Les tableaux des prix fournis dans la pièce jointe 4.2 ne comprennent pas de cellules pour les totaux comprenant les taxes. L'État peut-il confirmer si les prix, y compris les taxes, doivent être fournis? Si oui, veuillez modifier et resoumettre.</p>

R61	Les prix doivent être fournis taxes en sus. Les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, taxes en sus, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.
Q62	<p>Volet B – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Le critère C6 de la catégorie Analyste des activités – niveau 3 (principal) attribue des points pour une certification Certified Business Analysis Professional (CBAP) ou un certificat de maîtrise en analyse des activités. Veuillez confirmer que l'État accepterait une certification comparable, comme le titre de professionnel accrédité en analyse des activités émis par un établissement d'enseignement accrédité (c.-à-d. Learning Tree).</p>
R62	<p>Le Canada acceptera une certification comparable émise par des établissements d'enseignement accrédités. Les certifications doivent comprendre la réussite d'examens et la participation à un minimum de 10 jours de formation. Les formations de type camps d'entraînement ne sont pas acceptables.</p> <p>Dans le cas de l'exemple du soumissionnaire (Learning Tree), la certification d'expert serait acceptée.</p>
Q63	<p>Volet B – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Le critère C8 de la catégorie Analyste des activités – niveau 3 (principal) exige une expérience « <i>de la définition et de la documentation des interfaces des processus opérationnels dans les domaines opérationnels</i> ». Nous interprétons l'intention de l'État comme étant de démontrer une expérience de la définition et de la documentation des processus opérationnels dans les domaines opérationnels et nous suggérons le retrait des mots « interfaces des » puisque cela rend l'exigence ambiguë. Si l'État n'accepte pas, nous demandons un exemple spécifique qui illustre ce que l'État recherche pour cette exigence.</p>
R63	<p>Les interfaces font référence aux processus pour lesquels deux systèmes ou plus peuvent transmettre, recevoir ou échanger des données, aux processus visant l'envoi de données aux bénéficiaires ou la réception de données de ces derniers, et aux processus opérationnels qui collaborent avec d'autres processus opérationnels dans un secteur opérationnel ou qui sont dépendants sur ces derniers.</p> <p>Voir la révision 024 de la demande de soumissions.</p>
Q64	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Le critère C2 dans la catégorie Architecte de logiciel d'application – niveau 3 (principal) donne des exemples de conversion et de redéveloppement d'une plate-forme et d'une base de données à une autre. Veuillez confirmer que les migrations d'anciennes plates-formes (c.-à-d., à ASP/VB à ASP.NET/VB.NET) et que les migrations/mises à niveau des bases de données dans la nouvelle plate-forme (c.-à-d., SQL Server 2005 à SQL Server 2008) seraient acceptables comme migrations de plate-forme. Les architectes d'application travaillent souvent à des projets opérationnels pluriannuels de grande envergure dans lesquels il serait très inhabituel qu'un client transfère sa plate-forme de développement à un fournisseur différent. Veuillez confirmer que l'État acceptera les migrations d'anciennes plates-formes avec un même fournisseur de produits, autrement ce critère est très restrictif et limite la concurrence équitable.</p>

R64	<p>Pour la catégorie Architecte de logiciel d'application – niveau 3, C2, le Canada acceptera de l'expérience dans les migrations d'anciennes bases de données et plates-formes (p. ex., Oracle 10g à Oracle 11g). Cela ne comprend pas les correctifs et les changements au sein d'une version d'une plate-forme ou d'une base de données.</p>
Q65	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Le critère C5 de la catégorie Testeur – niveau 2 (principal) attribue la totalité des points pour plus de sept projets visant la mise à l'essai dans le cadre de projets de mise en œuvre commerciale. Étant donné que le critère C1 exige 10 ans de mise à l'essai d'applications Web VB.NET développées pour le client, cette exigence serait très irréaliste et impossible à rencontrer pour toute ressource. Nous recommandons que l'État modifie la formulation de la façon suivante : « mener des essais de systèmes, d'intégration et de régression pour des applications Web OU des produits commerciaux OU des applications Web intégrées à des produits commerciaux... »</p>
R65	<p>Voir consulter la révision 025 de la demande de soumissions.</p>
Q66	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Le critère C5 de la catégorie Conseiller en assurance de la qualité/analyste – niveau 2 (principal) nécessite de l'expérience dans le nettoyage et le traitement de données de niveau Protégé B. Conformément à l'article 202, Accès aux renseignements et aux biens protégés ou aux établissements dont l'accès est réglementé dans le Manuel de la sécurité industrielle publié par TPSGC (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/msi-ism/ch2-prt1-eng.html#ch2-202) : <i>Une cote de fiabilité ne donne pas, en soi, le droit d'avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés ou à des établissements dont l'accès est réglementé. Elle habilite toutefois l'entreprise à autoriser les personnes qui détiennent cette cote à avoir accès à des renseignements et à des biens PROTÉGÉS ou à des établissements dont l'accès est réglementé, selon le « besoin de connaître » et sous réserve de toutes les restrictions qui pourraient être imposées dans la documentation contractuelle et précontractuelle. Tant que la cote de fiabilité nécessaire n'est pas délivrée, on ne peut pas avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés ou à des établissements dont l'accès est réglementé. Les personnes auxquelles on a attribué une attestation de sécurité peuvent avoir accès aux renseignements ou aux biens PROTÉGÉS ou aux établissements dont l'accès est réglementé selon des « besoin de connaître ».</i></p> <p>Il est très inhabituel pour un client du gouvernement du Canada de permettre à une ressource détenant une cote de fiabilité (même niveau demandé dans la présente DP) de nettoyer, traiter ou de consulter autrement des données de niveau Protégé B. Cette exigence est trop restrictive et nous demandons qu'elle soit retirée.</p>
R66	<p>Le Canada n'est pas prêt à retirer le critère.</p> <p>Le Canada a eu des besoins pour lesquels des ressources ont dû rédiger des scripts pour masquer des données de niveau Protégé B ou pour trouver et retirer des mots-clés et des phrases dans le cadre du processus d'assurance de la qualité de projets. Cela nécessite l'accès par une ressource à des données de niveau Protégé B.</p>
Q67	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p>

	<p>Le critère C7 de la catégorie Conseiller en assurance de la qualité/analyste – niveau 2 (principal) attribue la totalité des points pour une expérience de six ans de la documentation d'évaluations d'assurance de la qualité de projets de développement d'applications Web et de projets de mise en œuvre commerciale. Il serait très peu probable qu'une ressource de niveau 2 pour les SPICT, qui ne serait tenue d'avoir que 5 à 10 ans d'expérience, puisse démontrer posséder six ans d'expérience dans l'évaluation du développement d'applications Web et dans l'évaluation de la mise en œuvre commerciale. Cette exigence serait très irréaliste et impossible à respecter pour toute ressource. Nous recommandons que l'État modifie la formulation de la façon suivante : « ... chargé de l'analyse et de la documentation d'évaluation de l'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web (au moins 1 000 utilisateurs) OU des projets de mise en œuvre commerciale (au moins 1 000 utilisateurs) OU des applications Web qui s'intégreraient à des produits commerciaux (au moins 1 000 utilisateurs) ».</p>
R67	Voir la réponse 55 b). Le Canada n'est pas prêt à modifier le critère.
Q68	<p>Volet B – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Gestionnaire de projet (P.9) – niveau 3 – Ressource évaluée (principale) – page 72, O2, indique : La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir acquis de l'expérience au cours des 10 dernières années dans le cadre d'au moins deux projets de développement d'applications Web avec un budget de projet supérieur à 2 M \$ CAD chacun, sa tâche devait consister à définir et à documenter les objectifs du projet, la composition, les rôles et responsabilités, et le mandat de l'équipe du projet.</p> <p>L'état peut-il préciser quelle information est nécessaire pour aborder la notion de composition.</p>
R68	La composition fait référence aux types de ressources et aux ressources (entrepreneurs, personnel, ETP).
Q69	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>En ce qui concerne les questions et réponses 18 et 54 pour l'exigence M3, si l'exigence est pour résumés de contrat, pourquoi est-ce que le Canada l'exigence demande des informations sur les projets tels que : (a) les objectifs du projet, (c) la date / durée du projet et (d) la valeur monétaire du projet du soumissionnaire? M3 est à la recherche de résumés de projet ou de contrat, ou les deux?</p>
R69	<p>M3 est à la recherche de résumés de contrat.</p> <p>Veillez consulter la révision 026 de la demande de soumissions.</p>
Q70	<p>DP – EDT – Définition du projet</p> <p>À la page 47 du document de la DP, le Canada fournit une longue définition de ce qui constitue un projet. S'attend-on à ce que notre soumission réponde à tous les points énumérés pour chaque candidat lorsque le terme « projet » est utilisé pour faire référence à l'expérience d'un candidat? Si chacun de ces points doit être couvert pour chaque ressource proposée, nous craignons que cela fasse en sorte que les soumissions reçues subséquemment de la part de l'industrie soient inutilement longues.</p>
R70	Les soumissionnaires doivent fournir suffisamment de détails afin de démontrer que les ressources proposées ont une expérience de travail sur des projets tel que requis par la définition.

Q71	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l’organisation</p> <p>Valeurs des contrats liés aux exigences O1 et O3 (années d’option non comprises). Veuillez confirmer, pour les exigences O1 et O3 – tous les volets, que la valeur établie des contrats de référence peut inclure la valeur des années d’option si ces dernières ont été exercées et qu’elles sont terminées ou en cours.</p>
R71	<p>Pour tous les volets, Exigences relatives à l’organisation, O1 et O3 peuvent inclure les années d’option exercées.</p>
Q72	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l’organisation – Références</p> <p>R4 « ... fournitures de ressources appartenant à au moins deux catégories de demandes de soumissions à la fois... ».</p> <p>Veuillez confirmer que, en ce qui a trait à la justification fournie à la R4 pour tous les volets, les exemples donnés par les soumissionnaires pour les catégories de ressources liées à un contrat de référence «... peuvent être “similaires” à au moins deux catégories à la fois... », puisque tous les contrats ne peuvent pas utiliser la même nomenclature relative à la catégorie de ressources que la présente invitation à soumissionner.</p>
R72	<p>Une catégorie de ressources sera considérée similaire à une autre listée si le travail fourni en référence rencontre au moins 50% des responsabilités listées dans l’énoncé des travaux pour la catégorie de ressource en question.</p>
Q73	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>En raison de leur rôle, de nombreux rédacteurs techniques comptés parmi les meilleurs prennent part à des projets seulement pendant de courtes périodes afin d’être en mesure de remplir de façon efficace les documents nécessaires liés au projet. L’État pourrait-il envisager, pour les rédacteurs techniques seulement, l’annulation de la limite de six mois liée à la durée des projets?</p>
R73	<p>Le Canada ne renoncera pas à une limitation de durée pour le rédacteur technique. Le Canada réduira la durée d’un projet à 2 mois pour le rédacteur technique B.14 de Niveau 2 seulement. Aucune exigence obligatoire ou coté ne sera révisée.</p>
Q74	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Architecte d’applications et de logiciels – Exigence O3: Veuillez confirmer que la ressource doit avoir acquis huit années d’expérience au sein d’un secteur de programmes importants, comme il est demandé dans l’exigence, et que cela ne se limite pas à des <i>programmes législatifs importants</i>, qui sont définis plus loin, mais qui ne s’harmonisent pas avec l’EDT et qui ne fournissent aucune valeur supplémentaire à l’État.</p>
R74	<p>L’expérience acquise au sein de programmes importants est importante pour le Canada. Le critère ne se limite pas aux grands programmes législatifs. Voir la réponse 41. Les soumissionnaires doivent démontrer l’expérience de la ressource proposée dans le secteur des programmes.</p>
Q75	<p>Tous les volets – Exigences relatives aux ressources</p> <p>À la page 47 du document de la DP, le Canada indique que chaque « projet » doit avoir une « durée minimale de six mois à temps plein », et que le gestionnaire de projet de niveau 3 doit citer des projets d’une durée minimale de 12 mois. Pour l’ensemble des volets de travail</p>

	<p>de la DP, lorsque le Canada précise que l'expérience de la ressource doit être fournie en années, notre ressource serait-elle conforme si nous présentions des affectations de moins de six mois (ou de 12 mois pour le gestionnaire de projet de niveau 3) afin de respecter le nombre d'années requises? Par exemple, si 12 mois d'expérience étaient requis et que notre ressource soumettait trois projets d'une durée de quatre mois chacun, cela serait-il jugé conforme?</p>
R75	<p>Cet exemple ne serait pas considéré conforme.</p>
Q76	<p>Volet C – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>C3 et C4 mentionne :</p> <p>C3 Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni un nombre varié de ressources pour la prestation de services de soutien et de services professionnels en informatique dans le domaine du développement d'applications Web dans le cadre des contrats mentionnés au critère O3. 5 points</p> <p>C4 - Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des ressources dans au moins deux des catégories de la présente demande de soumissions en même temps pour chacun des contrats mentionnés au critère O3 (exemple : 1 développeur Web niveau 3 et 1 architecte d'application/de logiciel niveau 2). 5 points</p> <p>Est-ce que la Couronne pourrait s'il vous plaît préciser comment l'attribution de points sera effectuée pour chaque critère ? Il est difficile de savoir comment la totalité des points seront attribués et quelles quantités de ressources devraient être identifiées pour chaque question afin de marquer le maximum de points.</p>
R76	<p>Pour C3 – le maximum de points (5) sera attribué si chaque contrat cité en référence rencontre l'exigence.</p> <p>Pour C4 – le maximum de points (5) sera attribué si chaque contrat cité en référence rencontre l'exigence.</p> <p>Un nombre varié de ressources signifie plus de une ressource.</p>
Q77	<p>Après avoir examiné la réponse 50 et la révision de l'amendement 005, il est toujours pas claire quelle est l'échelle de points utilisée pour l'exigence C8 du Gestionnaire de projet de Niveau 3. La réponse 50 prévoit spécifiquement une échelle de points pour C10 du Gestionnaire de projet de Niveau 3, tandis que la révision 008 fournit une échelle de points pour l'exigence C8 du Gestionnaire de projet de Niveau 2, mais pas le Niveau 3.</p> <p>Est-ce que la Couronne pourrait s'il vous plaît fournir une échelle de points pour l'exigence R8 du Gestionnaire de projet de Niveau 3.</p>
R77	<p>Le pointage demeure le même que dans la demande de sollicitation, aucun changement, soit :</p> <p>6 ans jusqu'à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans et jusqu'à 8 ans = 3 points Plus de 8 ans et jusqu'à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 5 points</p>
Q78	<p>Volet B – Exigences relatives à l'organisation</p>

	<p>La révision à la demande de soumission 001 pour tous les volets, O1 c) et O3 c) mentionne :</p> <p>INSERER :</p> <p>c. le contrat doit avoir été attribué au moins un an avant, et pas plus de 10 ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions;</p> <p>Pour le volet B – SVP confirmer que le Canada modifie l’item b avec la modification ci-dessus et non l’item c ?</p> <p>La révision à la demande de soumission 006 pour tous les volets, O1 d) et O3 d) mentionne :</p> <p>INSERER:</p> <p>la durée du contrat doit être d’au moins 2 ans. (note : la durée ne comprend pas les périodes d’option dont on ne s’est pas prévalu).</p> <p>Pour le volet B – SVP confirmer que le Canada modifie l’item c avec la modification ci-dessus et non l’item d ?</p>
R78	<p>L’item b dans l’exigence O3 pour le volet B était manquante dans le document en anglais de la demande de soumission. Aucune modification n’est requise dans le document français.</p>
Q79	<p>Volet C - Exigences Relatives aux ressources</p> <p>Développeur de page Web, Niveau 3, C7 :</p> <p>Nous avons des candidats qualifiés ayant de nombreuses années d’expérience avec HTML 5, mais comme ils ont travaillés à long terme sur de grands projets de développement web, ils ne peuvent rencontrer l’expérience qui requiert 5 projets afin de marquer la totalité des points. Est-ce que le Canada pourrait considérer accepter les années d’expérience pour cette exigence au lieu d’évalué les ressources pour un certain nombre de projets individuels, en toute équité pour ces candidats.</p>
R79	<p>Canada acceptera une équivalence de projet avec les années d’expérience pour les ressources suivantes et les critères cotés suivants seulement :</p> <p>Développeur de Page Web, Niveau 3, R7 Développeur de Page Web, Niveau 2, R4</p> <p>Veuillez consulter la révision à la sollicitation 028.</p>
Q80	<p>Volet C - Exigences Relatives aux ressources</p> <p>Conseiller en assurance de la qualité/analyste, Niveau 2, O8 :</p> <p>L’exigence O8 se lit comme suit: «La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler 6 années d’expérience en tant que Conseiller en assurance de la qualité/analyste chargé de l’analyse et de la documentation d’évaluation de l’assurance de qualité pour des projets de développement d’application Web (au minimum 500 utilisateurs) et des projets de mise en œuvre commerciale (au moins 500 utilisateurs) de ministères, d’organismes, d’organisations ou de société d’État du gouvernement fédéral. ».</p>

	<p>Cette obligation pourrait impliquer qu'une ressource cumule 12 ans d'expérience afin de démontrer, et en particulier dans les organisations du gouvernement fédéral, que les projets qui combinent à la fois le développement d'applications web et de mise en œuvre des COTS ne sont pas communs. Cela placerait clairement cette exigence comme l'une pour ressource de niveau 3 et un tel individu serait une ressource très rare. Est-ce que le Canada pourrait considérer la modification de cette exigence afin qu'elle se lise "..... projets d'applications Web de développement (minimum 500 utilisateurs) <u>et / ou</u> de mise en œuvre des projets COTS (minimum 500 utilisateurs) cumulativement"? À défaut, de réduire les années de l'expérience requises pour être plus en ligne avec une ressource.</p>
R80	<p>Le Canada exige de l'expérience dans des projets de développement d'applications web et dans les implémentations de COTS. Pour clarifier, les années d'expérience est cumulative. Par exemple, une ressource possédant 4 années d'expérience avec des projets d'applications Web et 2 années de mise en œuvre de projets de COTS rencontre le critère.</p>

REVISIONS À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS:

001	<p>Tous les volets, Exigences relatives à l'organisation, O1 et O3:</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>c. le contrat doit avoir été attribué au moins un an avant, et pas plus de 8 ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions;</p> <p>INSÉRER:</p> <p>d. le contrat doit avoir été attribué au moins un an avant, et pas plus de 10 ans avant, la date de clôture de la présente demande de soumissions;</p>
002	<p>Tous les volets, Exigences relatives à l'organisation, O1 (d):</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>d. la durée du contrat doit comprendre au moins 2 ans dans les 5 dernières années (note : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu)</p> <p>INSERER:</p> <p>d. la durée du contrat doit comprendre au moins 2 ans dans les 8 dernières années (note : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu)</p>
003	<p>Volet B – Exigences relatives à l'organisation, C2:</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de soutien et de services professionnels en informatique dans le domaine du développement d'applications Web.</p> <p>INSERER:</p>

	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de soutien et de services professionnels en informatique dans le domaine Services de gestion de projet et d'analyse des activités.</p>
004	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources:</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>Administrateur de Projet (P.6) – Niveau1 Ressource non évaluée</p> <p>INSERER:</p> <p>Administrateur de Projet (P.6) – Niveau1 Ressource évaluée (Principale)</p>
005	<p>Volet C, Exigences relatives à l'organisation, C1:</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>Plus de 4 M\$ CA, jusqu'à 4,6 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 4,6 M\$ CA, jusqu'à 5,2 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 5,2 M\$ CA, jusqu'à 5,8 M\$ CA inclusivement = 6 points Plus de 5,8 M\$ CA, jusqu'à 6,4 M\$ CA inclusivement = 8 points Plus de 6,4 M\$ CA = 10 points</p> <p>INSERER:</p> <p>Plus de 4 M\$ CA, jusqu'à 4,6 M\$ CA inclusivement = 1 point Plus de 4,6 M\$ CA, jusqu'à 5,2 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 5,2 M\$ CA, jusqu'à 5,8 M\$ CA inclusivement = 3 points Plus de 5,8 M\$ CA, jusqu'à 6,4 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 6,4 M\$ CA = 5 points</p>
006	<p>Tous les volets, Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Pour O1 d) et O3 d) :</p> <p>SUPRIMER:</p> <p>la durée du contrat doit comprendre au moins 2 ans dans les 5 dernières années (note : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu).</p> <p>INSERER:</p> <p>la durée du contrat doit être d'au moins 2 ans. (note : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu).</p>
007	<p>Volet C, Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour l'Architecte de transformation des affaires :</p> <p>SUPRIMER:</p>

	<p>Architecte de transformation des affaires (B.1):</p> <p>INSERER:</p> <p>Architecte de transformation des affaires (B.7):</p>
008	<p>Volet B, Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Gestionnaire de projets de Niveau 2, C8 :</p> <p>INSERER:</p> <p>2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points.</p> <p>Pour le Gestionnaire de projets de Niveau 3, R10:</p> <p>INSERER:</p> <p>2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points</p>
009	<p>Volet C, Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour l'Architecte de transformation des affaires de Niveau 3, C8 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler au moins 6 années d'expérience au cours des 15 dernières années en tant qu'architecte de transformation des affaires chargé du soutien de la transformation opérationnelle et des initiatives de GI-TI, avec des budgets de 5 millions de dollars canadiens ou plus.</p> <p>INSERER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder de l'expérience au cours des 15 dernières années en tant qu'architecte de transformation des affaires chargé du soutien de la transformation opérationnelle et des initiatives de GI-TI, avec des budgets de 5 millions de dollars canadiens ou plus.</p>
010	<p>Volet C, Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste de Niveau 2,</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir une expérience de l'utilisation d'outils de suivi des défauts comme Test Track Pro (TTPro).</p>

	<p>INSERER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir un minimum de 4 années d'expérience d'utilisation d'outils de suivi des défauts comme Test Track Pro (TTPro).</p>
011	<p>Non applicable au document français.</p>
012	<p>Volet C, Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Testeur Niveau 2, C1 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>7 ans jusqu'à 8 ans inclusivement = 5 points Plus de 8 ans et jusqu'à 9 ans inclusivement = 6 points Plus de 9 ans et jusqu'à 10 ans inclusivement = 7 points Plus de 10 ans et jusqu'à 11 ans inclusivement = 8 points Plus de 11 ans et jusqu'à 12 ans inclusivement = 9 points Plus de 12 ans = 10 points</p> <p>INSERER :</p> <p>7 ans jusqu'à 8 ans inclusivement = 6 points Plus de 8 ans et jusqu'à 9 ans inclusivement = 8 points Plus de 9 ans et jusqu'à 10 ans inclusivement = 10 points</p>
013	<p>Tous les volets, Exigence relatives à l'organisation O3 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>au moins 1 organisation cliente au cours des 5 dernières années</p> <p>INSERER:</p> <p>au moins 1 organisation cliente au cours des 8 dernières années</p>
014	<p>Volet C, Exigences relatives à l'organisation,</p> <p>Pour O3:</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>a. la valeur du contrat doit être d'au moins 4 000 000 \$ CA</p> <p>INSÉRER :</p> <p>a. la valeur du contrat doit être d'au moins 3 000 000 \$ CA</p> <p>Pour C1 :</p> <p>SUPPRIMER :</p>

	<p>Plus de 4 M\$ CA, jusqu'à 4,6 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 4,6 M\$ CA, jusqu'à 5,2 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 5,2 M\$ CA, jusqu'à 5,8 M\$ CA inclusivement = 6 points Plus de 5,8 M\$ CA, jusqu'à 6,4 M\$ CA inclusivement = 8 points Plus de 6,4 M\$ CA = 10 points</p> <p>INSÉRER :</p> <p>Plus de 3 M\$ CA, jusqu'à 4,6 M\$ CA inclusivement = 1 point Plus de 3,36 M\$ CA, jusqu'à 5,2 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 3,6 M\$ CA, jusqu'à 5,8 M\$ CA inclusivement = 3 points Plus de 3,9 M\$ CA, jusqu'à 6,4 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 4,2 M\$ CA = 5 points</p>
<p>015</p>	<p>Volet C, Exigences relatives à l'organisation, C2 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008 de Microsoft Visual Studio (VB.Net) et la version 8 (ou une version plus récente) d'Oracle.</p> <p>Plus de 1 M\$ CA ou < 1,6 M\$ CA = 1 point Plus de 1,6 M\$ CA, jusqu'à 2,2 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 2,2 M\$ CA, jusqu'à 2,8 M\$ CA inclusivement = 3 points Plus de 2,8 M\$ CA, jusqu'à 3,4 M\$ CA inclusivement = 4 points Plus de 3,4 M\$ CA = 5 points</p> <p>La valeur du contrat est le montant précisé dans la limite des dépenses, plus les taxes applicables.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008 de Microsoft Visual Studio (VB.Net) et la version 8 (ou une version plus récente) d'Oracle.</p> <p>Plus de 1,5 M\$ CA, jusqu'à 2 M\$ CA inclusivement = 1 point Plus de 2 M\$ CA, jusqu'à 2,5 M\$ CA inclusivement = 2 points Plus de 2,5 M\$ CA = 3 points</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008 de Microsoft Visual Studio (VB.Net ou C#.Net) ou une version plus récente et la version 9.0 de MS SQL Server 2005 ou une version plus récente.</p> <p>Plus de 2 M\$ CA, jusqu'à 2,5 M\$ CA inclusivement = 1 point Plus de 2,5 M\$ CA CAD = 2 points</p> <p>La valeur du contrat est le montant précisé dans la limite des dépenses, plus les taxes applicables.</p>

016	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Testeur, Niveau 2, C1:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>7 années à et incluant 8 années = 5 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 6 points Plus de 9 années à et incluant 10 années = 7 points Plus de 10 années à et incluant 11 années = 8 points Plus de 11 années à et incluant 12 années = 9 points Plus de 12 années = 10 points</p> <p>INSERER:</p> <p>7 années à et incluant 8 années = 6 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points Plus de 9 années = 10 points</p> <p>Pour le Testeur, Niveau 2, C2:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>5 années à et incluant 6 années = 5 points Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points Plus de 10 années = 10 points</p> <p>INSERER:</p> <p>5 années à et incluant 6 années = 6 points Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points Plus de 9 années = 10 points</p> <p>Pour le Testeur, Niveau 2, C3:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>5 années à et incluant 6 années = 5 points Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points Plus de 10 années = 10 points</p> <p>INSERER:</p> <p>5 années à et incluant 6 années = 6 points Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points</p>
------------	---

Plus de 9 années = 10 points

Pour l'Architecte de la transformation des affaires, Niveau 2, C2:

SUPPRIMER:

6 années à et incluant 7 années = 1 point
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 2 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 3 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 4 points
Plus de 10 années = 5 points

INSERER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 1 point
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 2 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 3 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 4 points
Plus de 9 années = 5 points

Pour le Rédacteur technique, Niveau 2, C2,

SUPPRIMER:

5 années à et incluant 6 années = 5 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points
Plus de 10 années = 10 points

INSERER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 6 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points
Plus de 9 années = 10 points

Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste / analyste, Niveau 2, C2:

SUPPRIMER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 5 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points
Plus de 10 années = 10 points

INSERER:

Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points

Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points
Plus de 9 années = 10 points

Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste / analyste, Niveau 2, C3:

SUPRIMER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 5 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points
Plus de 10 années = 10 points

INSERER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 6 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points
Plus de 9 années = 10 points

Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste / analyste, Niveau 2, C4:

SUPRIMER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 5 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points
Plus de 10 années = 10 points

INSERER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 6 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points
Plus de 9 années = 10 points

Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste / analyste, Niveau 2, C6:

SUPRIMER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 5 points
Plus de 6 années à et incluant 7 années = 6 points
Plus de 7 années à et incluant 8 années = 7 points
Plus de 8 années à et incluant 9 années = 8 points
Plus de 9 années à et incluant 10 années = 9 points
Plus de 10 années = 10 points

INSERER:

Plus de 5 années à et incluant 6 années = 6 points

	<p>Plus de 6 années à et incluant 7 années = 7 points Plus de 7 années à et incluant 8 années = 8 points Plus de 8 années à et incluant 9 années = 9 points Plus de 9 années = 10 points</p>
017	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Développeur de Page Web, Niveau 3, C7; et</p> <p>Pour le Développeur de Page Web, Niveau 2, C4 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points</p> <p>INSERER :</p> <p>1 projet = 2 points 2 projets = 3 points 3 projets = 4 points Plus de 3 projets = 5 points</p>
018	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour l’analyste des systèmes, Niveau 3, C4 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l’expérience concernant l’évaluation de systèmes de TI commerciaux en fonction d’exigences opérationnelles et techniques.</p> <p>INSERER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l’expérience concernant l’évaluation d’applications web personnalisées de système en fonction d’exigences opérationnelles et techniques.</p> <p>2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l’expérience concernant l’évaluation de systèmes de TI commerciaux en fonction d’exigences opérationnelles et techniques.</p> <p>2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points</p>

	<p>Plus de 4 projets = 5 points</p> <p>Si le mandat d'un projet est d'évaluer à la fois les applications Web personnalisées et les systèmes en TI commerciaux en fonction des exigences opérationnelles et techniques, le projet doit être compté qu'une seule fois, soit en tant qu'expérience sur les applications Web personnalisées ou les systèmes en TI commerciaux conformément au pointage ci-dessus.</p>
<p>019</p>	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le Conseiller en assurance de la qualité/analyste, Niveau 2, C7 :</p> <p>SURPIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler 6 années d'expérience en tant que conseiller en assurance de la qualité/analyste chargé de l'analyse et de la documentation d'évaluations de l'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web (au moins 1 000 utilisateurs) et des projets de mise en œuvre commerciale (au moins 1 000 utilisateurs) de ministères, d'organismes, d'organisations ou de sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p> <p>INSERER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler 6 années d'expérience en tant que conseiller en assurance de la qualité/analyste chargé de l'analyse et de la documentation d'évaluations de l'assurance de la qualité pour des projets de développement d'applications Web (au moins 1 000 utilisateurs) et des projets de mise en œuvre de systèmes en TI commerciaux (au moins 1 000 utilisateurs) de ministères, d'organismes, d'organisations ou de sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p> <p>Développement d'applications Web (au moins 1 000 utilisateurs) – 5 points</p> <p>Projets de mise en œuvre de système en TI commerciaux (au moins 1 000 utilisateurs) – 5 points.</p>
<p>020</p>	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Architecte d'applications et de logiciels, Niveau 3, C9 :</p> <p>SUPRIMER :</p> <p>1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projet = 3 point 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points</p> <p>INSERER :</p> <p>1 projet = 2 point 2 projets = 3 points 3 projet = 4 point Plus de 3 projets = 5 points</p>

	<p>Pour les ressources suivantes :</p> <p>Programmeur – Analyste, Niveau 2, O4 Programmeur – Analyste, Niveau 3, O4</p> <p>Développeur de Page Web, Niveau 2, O6; et Programmeur – Analyste, Niveau 3, O8</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler au moins 2 projets de développement Web durant lesquels elle a mis au point des codes et des interfaces conformes aux Normes sur l'accessibilité des sites Web, l'interopérabilité du Web et la facilité d'emploi des sites Web du SCT (http://www.tbs-sct.gc.ca/ws-nw/index-fra.asp) et aux politiques de sécurité du gouvernement du Canada.</p> <p>INSERER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit cumuler au moins 2 projets de développement Web, ou deux (2) années d'expérience de développement de codes et d'interfaces, durant lesquels elle a mis au point des codes et des interfaces conformes aux Normes sur l'accessibilité des sites Web, l'interopérabilité du Web et la facilité d'emploi des sites Web du SCT (http://www.tbs-sct.gc.ca/ws-nw/index-fra.asp) et aux politiques de sécurité du gouvernement du Canada.</p>
021	<p>Sur la page couverture de la DP:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>L'invitation prend fin à 2:00 PM le 2016-01-20</p> <p>INSERER:</p> <p>L'invitation prend fin à 2:00 PM le 2016-02-03</p>
022	<p>Pour le volet C, exigences relatives à l'organisation, C2 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation de services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008 de Microsoft Visual Studio (VB.Net ou C#.Net) ou une version plus récente et la <u>version 9.0</u> de MS SQL Server 2005 ou une version plus récente.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a une expérience de la prestation des services de développement d'applications Web au gouvernement du Canada en utilisant la version 2008</p>

	de Microsoft Visual Studio (VB.Net ou C#.Net) ou une version plus récente et MS SQL Server 2005 ou une version plus récente.
023	<p>Pour l'analyste des activités (B1) – niveau 3, C8 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant qu'analyste des activités chargé de la définition et de la documentation des interfaces des processus opérationnels dans les domaines opérationnels.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant qu'analyste des activités chargé de la définition et de la documentation des processus opérationnels et des interfaces opérationnelles dans les domaines opérationnels.</p>
024	<p>Pour l'analyste des activités (B1) – niveau 3, C8 :</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant qu'analyste des activités chargé de la définition et de la documentation des interfaces des processus opérationnels dans les domaines opérationnels.</p> <p>INSÉRER :</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant qu'analyste des activités chargé de la définition et de la documentation des processus opérationnels et des interfaces opérationnelles dans les domaines opérationnels.</p>
025	<p>Pour le Testeur, Niveau 2:</p> <p>Le Canada modifie C1 and C8. Cette modification remplace la réponse 012.</p> <p>Pour C1:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience concernant la réalisation d'essais de systèmes, d'essais d'intégration et d'essais de régression pour des projets de développement d'applications Web Microsoft VB.Net.</p> <p>7 ans jusqu'à 8 ans inclusivement = 6 points Plus de 8 ans et jusqu'à 9 ans inclusivement = 8 points Plus de 9 ans et jusqu'à 10 ans inclusivement = 10 points</p> <p>INSERER:</p>

	<p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience concernant la réalisation d'essais de systèmes, d'essais d'intégration et d'essais de régression pour des projets de développement d'applications Web Microsoft VB.Net.</p> <p>Plus de 3 ans jusqu'à 4 ans inclusivement = 7 points Plus de 4 ans et jusqu'à 5 ans inclusivement = 8 points Plus de 5 ans et jusqu'à 6 ans inclusivement = 9 points Plus de 6 ans = 10 points</p> <p>Pour C8:</p> <p>SUPPRIMER:</p> <p>La ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en tant que testeur chargé de mener des essais de systèmes, d'intégration et de régression dans le cadre de projets de mise en œuvre commerciaux (systèmes de TI d'entreprise) pour des ministères, des organismes, des organisations ou des sociétés d'État du gouvernement fédéral.</p> <p>3 projets = 1 point 4 projets = 2 points 5 projets = 3 points 6 projets = 4 points Plus de 6 projets = 5 points</p> <p>INSERER:</p> <p>The Bidder's proposed resource should have experience as a Tester conducting system, integration and regression tests for COTS (corporate IT systems) implementation projects for Federal government departments/agencies/organizations/Crown Corporations.</p> <p>1 projet = 1 point 2 projets = 2 points 3 projets = 3 points 4 projets = 4 points Plus de 4 projets = 5 points</p> <p>Le Canada n'est pas prêt à faire d'autres modifications aux exigences C1 et C5 pour le Testeur de Niveau 2.</p>
<p>026</p>	<p>Tous les volets – Exigences relatives à l'organisation</p> <p>Pour les résumés des contrats liés à l'exigence O3 (tous les volets)</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>(a) les objectifs du projet (b) les catégories de ressources fournies (c) les dates de début et de fin et la durée du projet (d) la valeur du projet facturée au soumissionnaire</p> <p>Chaque description de projet ne devrait pas dépasser deux pages.</p> <p>INSÉRER :</p>

	<p>(a) les objectifs des contrats (b) les catégories de ressources fournies (c) les dates de début et de fin ou la durée du contrat (d) la valeur du marché facturée au soumissionnaire</p> <p>Chaque description de contrat ne devrait pas dépasser deux pages.</p>
027	Aucune modification n'est nécessaire dans le document français.
028	<p>Volet C – Exigences relatives aux ressources</p> <p>Pour le développeur de page Web, Niveau 3, C7 ; et Pour le développeur de page Web, Niveau 2, C4 :</p> <p>AJOUTER : le Canada acceptera une équivalence projets / années (1 projet = 1 année).</p>

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGES.